

ARRETE N° AR_01_2026

**Portant désignation des présidents des bureaux de vote à l'occasion du scrutin
des 15 et 22 mars 2026 dans le cadre des élections municipales**

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025 instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'article R. 43 du Code Electoral,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : sont désignés comme présidents des bureaux de vote lors des scrutins des 15 et 22 mars 2026, pour les élections municipales :

Bureau	Adresse	Président Président Suppléant
1 ^{er} Bureau	Mairie – 9 rue du 6 ^{ème} RTS	M. GERARDIN Nicolas, Maire M. SABRIÉ Alain, Adjoint au Maire
2 ^{ème} Bureau	Mairie Annexe – Le Logis Neuf	Mme FOUASSE Bénédicte, Adjointe au Maire M. JOLY Philippe, Adjoint au Maire

La transmission du présent arrêté sera faite à Monsieur le Préfet du Var.

La notification du présent arrêté sera faite aux intéressés.

Fait à Solliès-Ville, le 18 février 2026

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication le **19 FEV. 2026**

- La transmission en préfecture le **18 FEV. 2026**

Notifié le :

Signature :